

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 237 nommant M. Baixas (Augustin) Commis Principal de Sème classe des Postes et l'télégraphes.

n° 237

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 juillet 1917

Numéro JO  
n° 249 du 31/07/1917

Date du numéro  
31 juillet 1917

### VISAS

L'inspecteur Général des Colonies, Othicier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépen dances : Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** l'arrêté du 28 Janvier 1911 concernant l'organisation du cadre local des Postes et Félégraphes modifié par celui du 13 Mai 1914.

**Vu** la décision du 1er Novembre 1915 nomimant M. Baixas (Augustin) Commis de 1ère classe des Postes et Télégraphes.

**Vu** l'arrêté du 2 Décembre 1916 fixant sur de nouvelles bases, Ta hiérarchie, le traitement et Fassimilation du personnel du cadre local des Postes et Félégraphes,.

**Vu** Favis émis par la Commission chargée de procéder à Fétablissement du tableau d'avancement des Agents locaux des Postes et Télégraphes et l'avis Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes et l'avis conforme du Secrétaire Général.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Baixas (Augustin), Commis de 1ère classe du cadre local des Postes et des Télégraphes, est nommé à l'emploi de Commis Principal de 3ème classe pour compter du 1er Juillet en ce qui concerne Fattribution de la solde du nouvel emploi et du 1er Mai 1916 en ce qui concerne seulement la détermination du droit à un nouvel avancement.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**FILELON.**